

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FAIM & DEVELOPPEMENT - TRESORERIE

Code ISIN : FR0007391305 - Compartiment du fonds FAIM & DEVELOPPEMENT

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie, de classification « obligations et autres titres de créance libellés en euro », a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative en offrant une performance supérieure ou égale à celle de l'Eonia capitalisé OIS nette des frais de gestion.

L'univers d'investissement du compartiment Faim & Développement - Trésorerie est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « ISR Engagée ». Le processus ISR, de type inclusif, repose sur deux filtres successifs :

- (i) l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (par exemple pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies, taux de chômage, taux de scolarisation, libertés politiques), incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, prévention et lutte contre la corruption, égalité hommes-femmes, dépenses publiques en santé et éducation). Cette note est comprise entre 0 et 10 et l'univers des émetteurs notés est décomposé en déciles : à chaque émetteur est donc attribué un numéro de décile en fonction du classement de sa notation ESG dans l'univers des émetteurs notés ;
- (ii) l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Ces controverses sont classées et évaluées sur une échelle de 1 à 5.

Le filtre « ISR Engagé » conduit à sélectionner les émetteurs les mieux notés sur leur performance ESG (note ESG comprise dans les cinq premiers déciles) et qui ne font l'objet d'aucune controverse forte ou majeure (de niveaux 4 et 5).

Les investissements en titres émis par des Etats non notés ou les plus mal notés (note ESG comprise entre les déciles 9 et 10) et par des Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaires » sont également exclus.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, le compartiment Faim & Développement - Trésorerie est spécialisé dans la gestion des obligations et titres de créance négociables de la zone Euro et/ou OCDE. Le processus de gestion repose sur les considérations de la Société de gestion en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt à court et moyen terme pour jouer sur les rendements et les échéances.

Le portefeuille est investi, en direct ou à travers la détention de parts ou actions d'OPC, en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire), libellés en euro ou en devises, émis par des Etats souverains et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou de l'OCDE. Les investissements en devises autre que l'euro sont limités à 40% maximum de l'actif net. Dans ce cadre, les contrats financiers négociés sur les marchés réglementés et/ou organisés et/ou négociés de gré à gré peuvent être utilisés pour couvrir le risque de change. Néanmoins le compartiment peut supporter un risque de change résiduel

Le portefeuille est essentiellement investi en titres de catégorie « Investissement » dits « Investment Grade » selon l'échelle d'au moins une des principale agences de notation ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la Société de gestion, étant précisé que les titres bénéficiant d'une notation inférieure à « AA- » selon l'échelle d'au moins une des principale agences ou de notation équivalente ou selon la politique de notation interne de la Société de gestion ont une durée de vie inférieure à 3 ans.

Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie peut détenir, dans la limite de 10% de son actif net, des titres de catégorie « spéculative » dits « High Yield » selon l'échelle d'au moins une des principale agences, ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant. En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré est comprise entre « 0 » et « + 1 ».

Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie peut investir, jusqu'à 10% maximum de l'actif net, en instruments de titrisation français et étrangers, libellés en euro et représentatifs de prêts de toutes natures accordés par les établissements de crédit ou de créances d'entreprises privées. La sélection de ces titres repose sur l'analyse du risque crédit par la société de gestion. Leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion est donc modérée.

Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires. Les investissements solidaires représentent 5% maximum de l'actif net.

Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie, pour la gestion de sa trésorerie, recourt à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres,

Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie peut être investi, jusqu'à 50% maximum de son actif net, à des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA français de classification « monétaire court terme » ou « monétaire ». Ces OPC peuvent être gérés ou promus par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales.

Résultat net : capitalisation et/ou distribution ;
Plus-values nettes : capitalisation et/ou distribution.

Le compartiment est un compartiment de partage. Jusqu'à la moitié des sommes distribuables est distribuée annuellement pour le compte des porteurs sous forme de don en espèces aux organismes caritatifs partenaires. La quotité et le(s) organisme(s) bénéficiaire(s) sont choisis par le porteur.

La durée de placement recommandée est de 1 an.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, le jeudi.
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le mercredi à 17h et exécutés à cours inconnu.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée). Par nature, les entreprises solidaires ne sont pas cotées et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



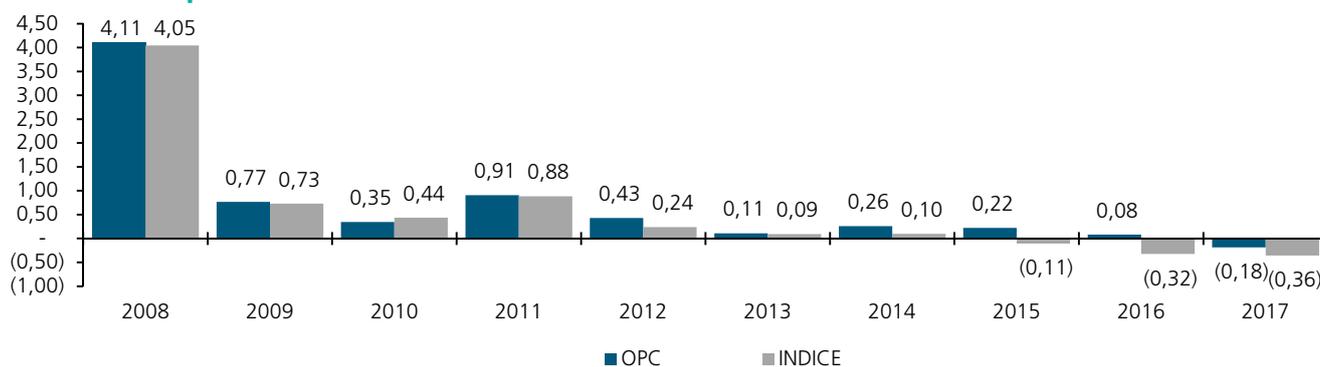
L'indicateur synthétique de risque est fondé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le compartiment est classé dans la catégorie 1 en raison de son exposition aux marchés obligataires des zones Euro et OCDE. Son profil de rendement /risque est faible. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais d'entrée	Néant	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais courants	0,34% TTC	
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances		Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr
Commission de performance	Néant	

Performances passées



Indicateur de référence : Eonia capitalisé OIS.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du compartiment est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Le fonds a été créé le 8 novembre 1983. Le compartiment Faim & Développement - Trésorerie a été créé le 1er décembre 1983.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur Faim & Développement - Trésorerie**: le prospectus, les rapports annuels et semestriels sont adressés gratuitement, en langue française, dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 PARIS- Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment Faim & Développement - Trésorerie peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- Afin de permettre aux porteurs qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Les porteurs souscrivant des parts du compartiment de partage Faim & Développement - Trésorerie souhaitent effectuer un versement correspondant aux sommes distribuées de l'exercice sous forme de don en espèces aux organismes caritatifs partenaires : AGIR ABCD (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CIMADE, Comité Français de Solidarité Internationale, Communauté du Chemin Neuf, Frères des hommes, Terre des Hommes – France, pour financer des actions de solidarité.
- Le compartiment de ce FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion et/ou sur son site internet (www.ecofi.fr).
- Le passage d'un compartiment à l'autre est assimilé à un rachat suivi d'une nouvelle souscription, et est soumis du point de vue fiscal au régime des plus ou moins-values

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment Faim & Développement -Trésorerie.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 avril 2018.